



réunion publique d'information en soutien aux inculpé.es du procès du 14 octobre

En octobre 2021, deux personnes ont été condamnées à verser au groupe Carrefour plus de 38 000 euros d'amende pour avoir participé avec soixante autres personnes à une autoréduction au Carrefour Market de la rue Nationale à Paris. Les condamné·es et leurs soutiens ont décidé de faire appel de cette décision de justice qui maximise encore les profits de Carrefour.

La grande distribution fait les poches des précaires avec la complicité de la justice !
Mais on ne paiera pas !

Nous invitons toutes celles et ceux pour qui la solidarité en actes fait sens à participer à la contre-attaque : pendant la semaine du 21 mars, mettons la pression en multipliant les actions #CarrefourRetireTaPlainte.

vendredi 18 mars 2022 à 18h30
à la Maison Ouverte, 17 rue Hoche Montreuil